

Lettre de mobilisation

Un Collectif pour une France Accessible

Plus d'informations sur l'accessibilité universelle :

<http://accessibilite-universelle.apf.asso.fr/>



Signez la pétition :

NECOUTEZ PAS LES LOBBIES.ORG



Kristof COLLIOT,
Directeur de délégation

La France accessible s'éloigne encore un peu plus de nous !!!

Et pourtant l'accessibilité et la conception universelle ne sont pas des sujets handicapés ; L'ordonnance proposée il y a quelques semaines par le gouvernement remet gravement en cause la LIBERTE d'aller et Venir des personnes en situation de handicap permanente ou temporaire, des personnes âgées, des familles, ...

Nous ne pouvons rester silencieux face aux nombreux lobbies qui depuis des années nous expliquent que ce n'est pas possible, que c'est onéreux...Alors que leur vrai raison est tout autre.

L'Accessibilité et la conception universelle sont possibles... Il suffit pour y parvenir de réunir trois éléments : le COURAGE, la VOLONTE et la MOBILISATION de tous les citoyens.

Si 78% de la population pensent que les personnes en situation de handicap sont des citoyens comme les autres, alors lançons nous le défi de rallier 78% de la population à nos côtés...

C'est dans cet esprit et dans la lignée du Collectif National pour une France Accessible à Tous, qu'une dizaine d'associations du Loiret on initié un collectif local, et se mobilisent pour faire pression sur nos parlementaires, et faire fléchir le gouvernement.

Nantes, Paris, Orléans, nous battons le pavés, nous seront plus que jamais présents, pour ENSEMBLE faire entendre la voix de ceux dont la vie dépend de l'accessibilité.

Munissez vous d'un bonnet gris et REJOIGNEZ NOUS !

Les Ad'ApP c'est quoi ?

Grâce aux Ad'AP les établissements recevant du public pourraient repousser leur mise en accessibilité jusqu'en... 2030 !

Rappel : la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a posé l'obligation de mise en accessibilité des bâtiments avant le 1er janvier 2015.

Une ordonnance du 26 septembre 2014 a prévu la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) qui permet de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établisse-

ments recevant du public (ERP), en contrepartie de la mise en place d'un dispositif de suivi de l'avancement des travaux prévus.

Ainsi, dans les bâtiments existants, le propriétaire ou l'exploitant d'un ERP qui n'aurait pas respecté ses obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014 doit élaborer, avant le 27 septembre 2015, un Ad'AP et en demander son approbation. Le décret fixe le contenu de cet agenda et les conditions de son approbation par le Préfet.

La position de l'APF

« Cette ordonnance constitue un grave recul au regard des ambitions initiales de la loi du 11 février 2005. »

Le Conseil d'Administration réagit très vivement à l'ordonnance sur l'accessibilité présentée au conseil des ministres du 25 septembre 2014.

Cette ordonnance constitue un grave recul au regard des ambitions initiales de la loi du 11 février 2005.

Le dispositif des Ad'AP demeure trop souple, la remise en cause de normes répondant aux besoins n'est pas acceptable, le texte aboutit à contourner les obligations actuelles qui sont déjà insuffisantes.

La liberté d'aller et venir est un droit fondamental qui reste formel et n'est toujours pas concrétisé. Des millions de citoyens concernés par les questions d'accessibi-

lité et de conception universelle (personnes en situation de handicap temporaire ou permanente, personnes âgées, usagers des transports, familles, manutentionnaires, ...) - ont été trahis au regard des engagements du Président de la république et du gouvernement.

Le Conseil d'Administration dénonce l'instrumentalisation des associations dans la cadre de la « soi-disant » concertation engagée au dernier trimestre 2013 à l'initiative du gouvernement durant laquelle, pourtant, l'APF n'a cessé d'exprimer son opposition aux propositions présentées et a refusé « tout compromis » contraire au principe de l'accessibilité universelle.

« La liberté d'aller et venir est un droit fondamental qui reste formel et n'est toujours pas concrétisé. »

Lancement du collectif national pour une France accessible à tous

Alors que l'accessibilité est une obligation nationale depuis 1975 et répond à une forte demande des citoyens français, la loi de 2005 qui prévoyait l'accessibilité au 1er janvier 2015 n'a pas été respectée et des délais supplémentaires sont aujourd'hui proposés pour rendre la France accessible.

La création de ce collectif fait suite à la publication de l'Ordonnance relative à l'accessibilité qui crée les Agendas d'accessibilité programmés (Ad'AP).

Ce collectif pour une France accessible pour tous rappelle son opposition au texte actuel de l'Ordonnance relative à l'accessibilité des établissements recevant du public et des transports en commun, contre lequel il entend dès mainte-

nant se mobiliser tant au plan national que local. En effet, cette Ordonnance constitue un recul des ambitions de la loi de 2005 mais aussi un coup porté à la nécessaire adaptation de la société au vieillissement.

Le collectif rejoint les recommandations faites par le Défenseur des Droits au Gouvernement, et partage l'avis défavorable que le CNCPH (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées) a émis par rapport à l'Ordonnance.

Aussi, le Collectif pour une France accessible appelle les Parlementaires à refuser de ratifier en l'état l'Ordonnance qui leur sera présentée prochainement par le Gouvernement.

Les premiers signataires du Collectif sur le LOIRET* :



*En date du 14 novembre 15

Retrouvez la page du collectif sur facebook :

[Facebook.com/collectif-du-Loiret-pour-une-France-accessible-à-tous](https://www.facebook.com/collectif-du-Loiret-pour-une-France-accessible-à-tous)

LES ACTIONS !

LUNDI 24 NOVEMBRE 2014 :

Manifestation à NANTES devant le forum régional de la Conférence Nationale du handicap sur l'accessibilité
La délégation essaiera au mieux d'affréter des véhicules au départ d'Orléans (adresse de la délégation).



Les places seront LIMITEES EN NOMBRE, contactez nous rapidement à la délégation si vous souhaitez participer !



Le collectif aussi portera son bonnet de revendication,
ENEZ AVEC UN BONNET GRIS !

LES PELLEES D'OR :

Pour remercier les lobbys de leur participation à l'enterrement de la loi de 2005, une pelle d'or sera remise chaque à des lobbies'étant distingués dans leur lutte contre l'accessibilité.

Afin de laisser la « surprise » à ces lauréats, nous ne diffusons pas ici le lieu précis de rassemblement. Celui-ci vous sera communiqué sur demande auprès de la délégation.

Les dates de remise des pelles d'or :

MERCREDI 19 NOVEMBRE 2014,

MERCREDI 17 DECEMBRE 2014,

MERCREDI 7 JANVIER 2015



EN DECEMBRE (date non fixée) : Manifestation à PARIS le jour de la Conférence Nationale du handicap.

TOUS LE MOIS DE DECEMBRE : Envoi de cartes de vœux d'accessibilité au Président de la République, et interpellation des parlementaires

MERCREDI 11 FEVRIER 2015 : Manifestation régionale à ORLEANS pour la date anniversaire de la loi pour l'Egalité des chances, suivie d'un COLLOQUE SUR L'ACCESSIBILITE UNIVERSELLE le même jour.

Association des Paralysés de France, Délégation du Loiret

27 avenue de la Libération - 45000 ORLEANS

tel : 02 38 43 28 53, courriel : dd.45@apf.asso.fr

Blog : <http://dd45.blogs.apf.asso.fr/>

